



Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2003-III-101

ISBN 0-660-61831-1

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

Budget des dépenses 2002-2003

Rapport sur les plans et les priorités

Le très honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE	1
DÉCLARATION DE LA DIRECTION.....	3
PREMIÈRE SECTION : RAISON D’ÊTRE	4
1.1 Mandat	4
1.2 Rôles et responsabilités.....	4
SECTION 2 : CADRE STRATÉGIQUE.....	5
2.1 Secteur d’activités.....	5
2.2 Résultats stratégiques.....	5
2.3 Programmes horizontaux	6
2.4 Risques et défis	6
2.5 Mesure du rendement.....	6
SECTION 3 : PLANS ET PRIORITÉS.....	7
Programme 1 : Initiative des indicateurs du développement durable et de l’environnement	7
Programme 2 : Écologisation de la fiscalité	9
Programme 3 : Conservation du patrimoine naturel	12
Programme 4 : Durabilité du milieu urbain	14
Nouveaux programmes : Friches industrielles en milieu urbain	16
Ressources hydriques et marchés financiers.....	17
SECTION 4 : ORGANISATION ET BUDGET.....	18
Tableau 1 : Plan des dépenses de l’organisme.....	19
Tableau 2 : Coût net du programme pour l’exercice budgétaire	20

MESSAGE

La vision est axée sur l'équilibre et sur la recherche de nouveaux débouchés. Le mode d'action est axé sur une réflexion novatrice et interdisciplinaire et sur des solutions pratiques. La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) réagit à la proposition voulant qu'il nous faille trouver des moyens d'assurer la protection de l'environnement et le progrès économique.

La TRNEE remplit son mandat en suscitant des conditions intellectuelles propices et l'appui de divers intervenants au développement durable. Organe consultatif élargi, elle favorise le débat et une certaine sensibilisation en rassemblant des experts et des groupes d'intérêts de tous les secteurs de la société canadienne. À l'aide d'études de cas et de recherches de pointe, et en recourant à des groupes de travail ponctuels, la TRNEE s'efforce de préciser l'état du débat sur ces questions. Elle cerne ensuite les obstacles au progrès et recherche des recommandations pratiques pour faire progresser le débat.

La réflexion sur le développement durable étant en évolution constante, la TRNEE est toujours tournée vers l'avenir. Ses priorités évoluent d'une année à l'autre, selon les nouveaux défis et débouchés prometteurs qui se présentent. En 2002, les questions essentielles qui retiendront l'attention de cet organisme se résument comme suit :

- Quels types de mesures ou d'indicateurs faudrait-il élaborer pour aider les Canadiens à comprendre si le développement économique actuel se fait d'une manière qui compromet l'environnement et, du même coup, le développement économique dans l'avenir?
- Peut-on modifier les programmes fiscaux et les mesures d'incitation pour renforcer la synergie entre la réalisation des objectifs économiques, d'une part, et environnementaux, d'autre part?
- Pouvons-nous améliorer la protection de la nature canadienne en veillant à ce que notre réseau de parcs et d'autres aires protégées soit entouré de zones-tampons adéquates et comporte de bonnes liaisons internes, dans le cadre des villes et des paysages exploités où l'activité économique et environnementale est intense?
- Quels sont les instruments politiques économiques qui permettraient d'améliorer l'environnement et l'économie dans toutes les villes du pays?
- Quels devraient être les éléments essentiels d'une stratégie nationale qui permettrait d'exploiter le potentiel économique et environnemental des friches industrielles en milieu urbain?

Fière de ce qui a été accompli dans le passé, la TRNEE continuera au cours de cette période de planification de s'acquitter de ses tâches difficiles mais importantes pour susciter un soutien élargi, et pour formuler des recommandations concrètes de changement.

Stuart L. Smith, M.D.
Président du conseil

David J. McGuinty
Président-directeur général

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003 de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de solides systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité utilisées pour produire le Rapport.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification et de rapport sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

David J. McGuinty
Président-directeur général
Le 21 février 2002

SECTION 1 : RAISON D'ÊTRE

1.1 Mandat

La TRNEE, créée en 1994 en vertu de la *Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie*, a pour mandat de « jouer un rôle de catalyseur dans la définition, l'interprétation et la promotion des principes et de la pratique du développement durable, pour tous les secteurs de la société canadienne, de même que pour toutes les régions du pays ».

1.2 Rôles et responsabilités

La TRNEE est un organisme multipartite qui conseille le gouvernement fédéral et d'autres secteurs sur des questions qui se situent à la croisée de l'environnement et de l'économie. Depuis sa création il y a environ huit ans, elle s'est avérée un mécanisme qui permet à un vaste éventail d'intervenants de participer à un débat objectif et pondéré sur des questions aussi complexes que controversées. La TRNEE vise non pas à imposer un consensus, mais plutôt à doter les décideurs des renseignements dont ils ont besoin pour opérer des choix éclairés dans l'édification d'un avenir durable sur le plan environnemental, économique et social pour le Canada.

L'optique multipartite d'une table ronde permet aux participants issus de diverses régions et secteurs – dont le monde des affaires, les syndicats, le milieu universitaire, les Premières nations et les groupes environnementaux – d'échanger de l'information, d'analyser les questions de développement durable dans une perspective nationale, et d'exposer divers points de vue. Les membres de la Table ronde et les divers intervenants s'efforcent de définir si certains enjeux font l'unanimité, et de définir les problèmes qui ne sont pas encore résolus et pourquoi. Ces informations – assorties de recommandations correspondantes – sont ensuite regroupées, évaluées et transmises aux intervenants, aux décideurs concernés et aux médias.

SECTION 2 : CADRE STRATÉGIQUE

2.1 Secteur d'activités

La TRNEE a un seul secteur d'activités, qui reflète fidèlement son mandat : définir, expliquer et faire valoir les principes et pratiques du développement durable dans toutes les régions du Canada.

2.2 Résultats stratégiques

Le développement durable repose, d'un point de vue stratégique, sur l'interdépendance des êtres humains et du milieu naturel mondial. À un niveau plus large, ce développement se définit comme « un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, l'orientation du développement technologique et le changement institutionnel cadrent autant avec l'avenir qu'avec les besoins actuels » (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987). Le développement durable est complexe et difficile à atteindre, et il repose sur une coopération élargie de tous les secteurs de la société et de l'économie.

La TRNEE définit les programmes éventuels en fonction de leur importance stratégique globale, et charge les groupes de travail de superviser les activités. On ne cesse d'y explorer des enjeux nouveaux; ceux qui sont reconnus comme des priorités, si les ressources nécessaires sont disponibles, forment l'assise de nouveaux programmes. Les résultats stratégiques de la période de planification actuelle s'énoncent comme suit :

Résultat stratégique n° 1 : Élaborer des indicateurs économiques et environnementaux qui soient significatifs et basés sur le capital, pour contribuer à l'élaboration des politiques publiques.

Résultat stratégique n° 2 : Recommander des stratégies qui aideront les pouvoirs publics à instaurer une série intégrée d'incitatifs relatifs à la fiscalité et aux dépenses, pour favoriser la mutation vers le développement durable.

Résultat stratégique n° 3 : Encourager les Canadiens, et ce, à tous les niveaux, à entreprendre la protection des terres et des eaux, tant privées que publiques, et à concevoir de nouveaux instruments pour préserver, remettre en état et maintenir la salubrité à long terme des écosystèmes.

Résultat stratégique n° 4 : Clarifier le lien entre la dégradation de l'environnement et la prospérité économique des collectivités urbaines, et définir le rôle que le gouvernement fédéral pourrait jouer dans la solution de ces problèmes connexes.

2.3 Programmes horizontaux

Par définition, la TRNEE est interdisciplinaire. Elle examine toutes les questions de manière globale et horizontale, et fait valoir une grande variété d'intérêts environnementaux, économiques ou autres pour tenter de régler ces questions.

2.4 Risques et défis

La tâche qui consiste à susciter l'engagement exige une conception et une gestion minutieuses, et ceci vaut certainement dans le domaine du développement durable. Les pratiques que la TRNEE préconise constituent un écart par rapport à la norme opérationnelle. Il est crucial d'obtenir la participation des principaux spécialistes et détenteurs d'enjeux, de conserver leur confiance et leur assurance. Dans presque tous les domaines de recherche, on manque de masse critique parmi les experts et les analystes des politiques, même si cette situation commence à changer au fur et à mesure que des organismes tels que la TRNEE contribuent à renforcer les capacités et à offrir des occasions de discussions. Surtout, au niveau général, il demeure difficile d'unir des solitudes telles que celles qui isolent les disciplines universitaires, les groupes d'intérêts, les divers secteurs de l'économie et les régions du pays.

2.5 Mesure du rendement

L'objectif suprême de la Table ronde nationale consiste à formuler des conseils et à favoriser des changements dans les politiques publiques, ainsi que dans la prise de décisions publiques et privées. Elle s'emploie également à mesurer l'efficacité de ses efforts dans chaque programme (c'est-à-dire dans quelle mesure elle a réussi à influencer sur le processus décisionnel). À cette fin, elle en est actuellement aux étapes finales de l'élaboration d'un cadre d'évaluation amélioré qui lui permettra de mesurer les effets par l'application de mesures à la fois concrètes (statistiques de sondages quantifiables) et de mesures plus subjectives (entrevues). À l'aide de ce cadre, la TRNEE amorcera bientôt un examen continu qui l'aidera à définir ce qui suit : 1) si elle est axée sur les bons enjeux; 2) si ses recommandations sont fondées et utiles dans le contexte des politiques publiques. La TRNEE tente de définir des mesures qui soient valables, fiables, simples et abordables.

Ses activités sont actuellement soumises à l'observation et à l'évaluation des groupes de travail multipartites qui supervisent les programmes. L'organisme doit renforcer sa capacité de discerner et de repérer les effets une fois que les conclusions et les recommandations ont été formulées. Ceci exigera une planification et une mise en œuvre minutieuses, puisqu'un délai sépare inévitablement le moment où la TRNEE achève ses travaux et celui où se manifestent les réactions éventuelles des décideurs et des leaders d'opinion.

SECTION 3 : PLANS ET PRIORITÉS

Programme 1 : Initiative des indicateurs du développement durable et de l'environnement (IDDE)

Résultat stratégique Élaborer des indicateurs significatifs d'environnement et de développement durable qui appuient les politiques publiques.

A. Objectifs et avantages pour les Canadiens

Les effets, environnementaux ou autres, de l'activité économique – à la fois positifs et négatifs – se font sentir à long terme et sont difficiles à mesurer. La capacité des Canadiens et de leurs gouvernements d'évaluer ces effets avec exactitude et de faire une planification adéquate dépend de l'existence d'indicateurs significatifs et crédibles. En réponse à une demande du ministre des Finances, la Table ronde nationale est en train d'élaborer une série d'indicateurs, qui traitent surtout des incidences environnementales, qui viendraient compléter les indicateurs traditionnels tels que le produit intérieur brut (PIB).

B. Plans et priorités

La TRNEE supervise actuellement les efforts des groupes multidisciplinaires d'experts pour définir des indicateurs d'environnement et de développement durable (IDDE) dans les domaines suivants :

- Ressources hydriques
- Capital humain
- Ressources non renouvelables
- Terres et sols
- Qualité de l'air
- Ressources renouvelables

Il s'agit d'un programme triennal, qui en est à sa troisième année. Au cours de la dernière année, des groupes de recherche ont soumis des recommandations préliminaires d'indicateurs précis dans ces domaines. La phase finale des travaux en 2002-2003 tentera d'établir la crédibilité et l'utilité de ces indicateurs en les soumettant à l'examen minutieux des experts et des intervenants pour qu'ils les valident.

Tout particulièrement, une collaboration étroite avec Statistique Canada sera maintenue pour veiller à ce que les indicateurs qui seront en fin de compte proposés soient réalistes, crédibles et susceptibles de s'appliquer concrètement.

C. Leçons apprises

Ce programme avait pour but de permettre une amélioration constante des indicateurs proposés. Il est, de par sa nature même, une entreprise itérative, conçue pour permettre une rétroaction générale et des ajustements constants. C'est ainsi qu'on a reçu des commentaires aussi précieux que nécessaires, qui serviront à élaborer un cadre, ainsi que d'éventuels indicateurs.

D. Risques et défis

Le défi est de taille : définir une série restreinte d'indicateurs qui mesureront la durabilité environnementale de l'activité économique. Le cadre théorique de ce programme repose sur la notion de capital – capital naturel produit et capital humain. La TRNEE reconnaît que ces mesures sont incomplètes, qu'il faudra reporter des travaux importants à une étape ultérieure, et que ces indicateurs ne jettent qu'un éclairage imparfait sur la durabilité de l'économie. Toutefois, le défi à court terme consiste à élaborer des mesures qui soient simples et utiles, et qui permettent d'orienter l'élaboration des politiques dans un avenir immédiat. C'est pourquoi la TRNEE a décidé d'adopter une perspective assez étroite pour le moment.

L'élaboration d'indicateurs fiables, le repérage de cheminement de données de qualité supérieure pour appuyer ces indicateurs, et la recherche d'appuis parmi les divers groupes d'intérêt ne sont certes pas tâche facile. La TRNEE s'efforce d'assurer le succès en recourant à des experts réputés et à Statistique Canada comme participants essentiels. En outre, en soumettant les résultats à un exercice minutieux de consultation et d'amélioration, elle tente d'obtenir une adhésion aussi générale que possible.

E. Ressources

1,5 million de dollars pour 2002-2003.

F. Objectifs de rendement

S'il réussit, ce programme aboutira à une série d'indicateurs que le gouvernement fédéral considère valable, utile et applicable. Ce serait reconnu comme une réponse officielle du gouvernement aux recommandations de la TRNEE, qui comprendrait également une référence à d'autres investissements qui doivent être faits à long terme pour augmenter le nombre et améliorer la qualité des indicateurs à élaborer, et pour améliorer ainsi le système d'information environnementale.

Échéancier Ce programme triennal devrait normalement être achevé d'ici à la fin de l'exercice financier 2002-2003. Le Rapport final sera produit en mai 2003.

Programme 2 : Écologisation de la fiscalité

Résultat stratégique Explorer des stratégies qui aideraient les pouvoirs publics à créer une série intégrée de mesures touchant la fiscalité et les dépenses, en vue de favoriser la mutation vers le développement durable.

A. Objectifs et avantages pour les Canadiens

Le progrès vers le développement durable exige un changement radical des comportements dans tous les secteurs, notamment dans l'activité économique. Les pouvoirs publics canadiens peuvent favoriser ce changement en remaniant leurs programmes de fiscalité et de dépenses, et en adoptant une série intégrée d'incitatifs. Les efforts de la Table ronde nationale dans ce domaine consistent :

- (1) à mieux saisir les principaux défis et débouchés relatifs à l'EF;
- (2) à concevoir des principes directeurs qui puissent s'appliquer à de nombreux aspects du développement durable;
- (3) à formuler des recommandations, surtout au gouvernement fédéral, sur la manière de mettre l'EF en œuvre au Canada.

B. Plans et priorités

La phase I de ce programme, aujourd'hui achevée, consistait en deux études de cas et un rapport final. Les conclusions et leçons tirées au cours de cette première phase indiquent la voie à suivre pour le reste de ce programme, qui comportera des initiatives de vulgarisation et de recherche d'engagement, ainsi que la poursuite des recherches, des analyses et des études de cas.

Le rapport de la phase I sera discuté avec les décideurs de haut niveau, et soulignera la nécessité d'une manifestation de leadership de leur part. De même, les conclusions tirées dans l'étude de cas sur les paysages agricoles seront transmises aux hauts fonctionnaires fédéraux, qui seront incités à concevoir et à mettre en œuvre des instruments stratégiques précis.

D'autres consultations auront lieu pour déterminer s'il est possible de poursuivre les études de cas sur les substances préoccupantes en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et sur la réduction de la teneur en soufre dans le mazout lourd. En tant que mécanisme de vulgarisation et de recherche d'engagement, la première de ce qui sera vraisemblablement une série annuelle de conférences sera organisée. Cette initiative devra également contribuer à renforcer les capacités intellectuelles dans ce domaine au sein d'autres secteurs et organismes.

De même, on tentera de combler des lacunes importantes de la recherche dans des domaines cruciaux tels que les analyses coûts-avantages, la compétitivité et l'innovation, et les conséquences des initiatives d'EF sur le plan de la répartition.

La plupart des autres programmes de la TRNEE comportent des volets d'EF. On s'efforcera de manière concertée d'harmoniser les diverses optiques pour aboutir à des résultats cohérents et à la création de synergies.

C. Leçons apprises

Tel que mentionné, les conclusions préliminaires indiquent que la capacité constitue un élément important, mais que, pour progresser, il faudra aussi des manifestations de leadership ou de soutien explicite de la part des grands décideurs de l'État. La TRNEE recherche des moyens de susciter ces manifestations. Entre-temps, elle continue de rassembler des intervenants pour examiner les applications de l'EF et concevoir des programmes qui cadrent avec les principes de l'EF.

D. Risques et défis

La plus grosse difficulté tient au fait que toute nouvelle manière d'aborder les politiques se heurte à l'inertie ou à une résistance naturelle au changement. De même, au fil du temps, les éléments de la société canadienne sont devenus tributaires des approches stratégiques prédominantes; tout changement risquerait de menacer leur bien-être. L'instauration de l'EF risque d'engendrer de nouveaux groupes de gagnants et de perdants; il faudra trouver des moyens de faire la transition vers ces nouvelles dispositions.

E. Ressources

650 000 \$ pour l'exercice financier 2002-2003.

F. Objectifs de rendement

La TRNEE incite les pouvoirs publics (fédéraux et provinciaux) à envisager la fiscalité et les dépenses dans une perspective nouvelle. Comme la première phase de ce projet touche à sa fin, la TRNEE sollicitera les réactions de Finances Canada et d'autres ministères fédéraux. Elle amorcera un dialogue avec les hauts fonctionnaires pour mesurer l'utilité et la pertinence des recommandations faites jusqu'à présent. Entre-temps :

1. Le rapport de la phase I sera transmis aux grands décideurs de l'appareil fédéral, et les réactions à ce rapport contribueront à planifier les prochaines étapes de ce programme.
2. On procédera à une étude de cas sur les substances préoccupantes en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.
3. Une autre étude de cas dans le domaine de l'assainissement des transports sera lancée pour le soufre dans le mazout lourd.

4. Une conférence nationale sera organisée à l'automne 2002 pour stimuler le débat et l'intérêt relatifs à l'application de l'EF, ce qui marquera la première de ce qui sera vraisemblablement une série d'activités annuelles.
5. Une activité connexe consiste à formuler des conseils au ministre des Finances avant le budget fédéral de chaque année. Cette pratique sera maintenue et les recommandations s'inspireront des résultats du programme d'EF ainsi que d'autres programmes tels que la Durabilité du milieu urbain et la Conservation du patrimoine naturel.

Programme 3 : Conservation du patrimoine naturel

Résultat stratégique Favoriser au Canada une meilleure protection des terres et des eaux, tant publiques que privées, et concevoir de nouveaux instruments pour préserver, rétablir et maintenir la salubrité à long terme des écosystèmes.

A. Objectifs et avantages pour les Canadiens

Même si le mouvement de conservation de la nature a donné lieu à la création de centaines de parcs et de réserves naturelles au Canada, un mouvement de conservation beaucoup plus vaste s'impose dans les zones voisines si l'on veut assurer la survie écologique de ces parcs. Les Canadiens s'attendent à ce que nos parcs et aires de conservation servent véritablement à protéger le vaste patrimoine naturel du Canada. Or, dans les circonstances actuelles, ceci s'avère impossible. Même si des zones clés ont été protégées, la plupart d'entre elles sont trop petites pour préserver la biodiversité à long terme, à moins qu'elles ne soient « tamponnées » et reliées en vue de former un réseau complet. Ceci signifie l'établissement d'un degré de protection dans les espaces intermédiaires, qu'ils relèvent du domaine public ou privé, qui entourent et séparent les parcs et les aires de conservation. Pour réussir, les plans de conservation doivent tenir compte des besoins économiques et sociaux tout à fait légitimes de la population des zones ainsi touchées.

B. Plans et priorités

La TRNEE a créé un Groupe de travail sur la protection de la nature qui jouera le rôle de chef de file dans la formulation des propositions stratégiques qui aboutiront à la création d'un réseau naturel d'aires protégées au sein d'un paysage opérationnel géré de manière durable, ce qui signifie l'introduction d'une notion de conservation (ou de divers degrés d'exploitation de différents types de terres). Les partenariats entre les pouvoirs publics et la collectivité constituent le pilier essentiel d'une optique de la conservation à l'échelle des paysages. La TRNEE incitera le gouvernement fédéral à y participer aux côtés d'autres paliers de gouvernement, ainsi qu'avec les membres des Premières nations, les organismes de protection de l'environnement, l'industrie, les collectivités rurales, entre autres, pour contribuer à élaborer un programme de protection de la nature, à concevoir de nouveaux instruments stratégiques, et à repérer des débouchés d'investissement dans la protection de la nature. En se penchant sur cette question, le Groupe de travail vulgarisera cette question par la voie d'ateliers et de consultations, et s'inspirera de la sagesse collective d'un nombre aussi vaste que possible des intervenants.

C. Leçons apprises

De nombreuses leçons ont déjà été tirées. Lorsque la TRNEE a organisé des réunions de planification avec des experts dans le domaine de la conservation, ils ont conclu qu'ils pourraient contribuer utilement à l'élaboration d'une nouvelle vision de la conservation au Canada en analysant, entre autres, les modèles existants de conservation, surtout les modèles régionaux, en vue de découvrir les leçons déjà apprises et l'information sur les

meilleures pratiques. En outre, en intégrant ces leçons aux objectifs de conservation et à la planification, et en veillant à ce que le processus soit englobant, la TRNEE pourrait donner de l'expansion au programme fédéral de protection du patrimoine naturel.

D. Risques et défis

En tentant d'introduire de nouvelles notions de protection du patrimoine foncier, la TRNEE doit faire face à un réseau aussi vaste que complexe d'instances, dont les propriétaires fonciers à titre privé, et à de nombreux intérêts déjà en place. Par exemple, les propriétaires fonciers de l'économie rurale, agricole, se sentent déjà assiégés sur le plan économique dans un secteur qui est généralement soumis à des cycles brutaux. Aboutir à une entente intersectorielle signifie travailler de manière imaginative avec tous les intervenants et trouver des moyens de protéger leurs intérêts, même lorsque de nouvelles mesures de protection de l'environnement sont adoptées. Recueillir des appuis dans ce domaine constitue un énorme défi, et les enjeux sont gros. Si les efforts visant à instaurer un nouveau type élargi de protection échouent, la tendance à la dégradation de l'environnement va certainement se confirmer au cours des prochaines années.

E. Ressources

450 000 \$ pour l'exercice financier 2002-2003.

F. Objectifs de rendement

La TRNEE incitera les pouvoirs publics (fédéraux et provinciaux) et les dirigeants des secteurs tels que l'exploitation minière, la foresterie et l'agriculture à participer à l'instauration de nouvelles pratiques de gestion foncière. La TRNEE est l'un des nombreux joueurs dans ce débat crucial; les résultats directs seront difficiles à mesurer. Toutefois, en élaborant un cadre d'évaluation, elle met au point de nouveaux instruments d'évaluation qui lui permettront bientôt de mesurer les progrès en termes concrets. En dernière analyse, les entrevues avec les intervenants seront une source essentielle d'information sur les changements apportés aux pratiques et sur les implications de ces changements.

Échéancier L'analyse, la consultation et la rédaction de rapports seront achevées d'ici l'automne 2002. Ensuite, on mettra en place une vaste stratégie de communications pour diffuser les conclusions du rapport et les recommandations dans l'ensemble du pays et pour inciter les leaders d'opinion à intervenir sur ce plan.

Programme 4 : Durabilité du milieu urbain

Résultat stratégique Préciser le lien entre la salubrité de l'environnement et la prospérité économique dans les collectivités urbaines, et définir le rôle que le gouvernement fédéral pourrait jouer dans la solution de ces problèmes connexes.

A. Objectifs et avantages pour les Canadiens

Aujourd'hui, le Canada est très urbanisé. Alors que 90 p. 100 des Canadiens vivaient à la campagne ou dans de petites villes en 1900, aujourd'hui, plus de 80 p. 100 de la population habite en ville. En outre, ces villes sont désormais les grands moteurs de l'économie, la qualité de vie s'avérant un facteur de plus en plus important pour l'implantation des entreprises et des personnes. Si nos villes veulent soutenir la concurrence économique, les espaces urbains doivent être gérés comme des milieux sains et durables. Quel rôle jouent les pouvoirs publics dans la promotion de la salubrité de l'environnement des villes canadiennes? Malgré plusieurs nouvelles initiatives fédérales visant à résoudre les problèmes urbains, aucune d'entre elles ne fait clairement le lien entre la performance environnementale des villes et leur rôle important dans les économies nationales et internationale. La TRNEE collaborera avec le gouvernement fédéral et avec divers intervenants de tous les secteurs du milieu urbain pour élaborer une autre stratégie cohérente pour les villes canadiennes.

B. Plans et priorités

Au cours de vastes exercices de définition de la portée, deux champs d'intérêt sont ressortis : (1) explorer la pertinence de l'Écologisation de la fiscalité (EF) pour appuyer la durabilité du milieu urbain; (2) définir des indicateurs pour mesurer la durabilité du milieu urbain. Un groupe de travail multipartite a été mis sur pied, sa mission consistant à faire appel à un vaste éventail d'experts et d'intéressés par la voie d'une série d'ateliers et d'autres rencontres. La confirmation d'un plan de travail pour le programme et la planification de réunions qui jalonneront le programme figureront parmi les activités prioritaires. Le groupe de travail entreprendra les analyses des études de cas et des recherches, qui précéderont une consultation à grande échelle.

Ensuite, la TRNEE collaborera avec des experts et des intervenants pour définir les pratiques optimales de la gestion de l'environnement urbain et pour encourager leur adoption. Elle élaborera de nouveaux instruments fiscaux favorables à la durabilité du milieu urbain, et les recommandera notamment au gouvernement fédéral. Enfin, elle tentera de sensibiliser le public et de susciter un intérêt actif pour les enjeux de la durabilité du milieu urbain. Pour atteindre ces objectifs, elle organisera entre autres une conférence nationale à l'automne 2002.

C. Ressources

600 000 \$ pour l'exercice financier 2002-2003.

D. Objectifs de rendement

L'objectif consiste à repérer des possibilités pour le gouvernement fédéral de contribuer au développement durable des collectivités urbaines du Canada et de les sensibiliser davantage au lien entre le bien-être économique et environnemental. En élaborant un cadre d'évaluation (en cours), la TRNEE est en train de concevoir des instruments d'évaluation qui lui permettront de mesurer les progrès vers cet objectif. Entre-temps :

1. La Table ronde nationale publiera au début de 2003 un rapport de la série « Débats », qui contiendra des recommandations stratégiques, et les fera valoir auprès du gouvernement fédéral et d'autres publics cibles appropriés.
2. À l'automne 2002, une conférence destinée à un vaste public diversifié servira à sensibiliser les intéressés aux problèmes et aux solutions offertes.
3. La TRNEE collaborera avec les médias populaires pour attirer l'attention sur l'état de l'environnement des villes canadiennes.

Échéancier : Ce projet, qui s'échelonnera sur 16 mois environ, est censé s'achever d'ici le printemps ou l'été 2003.

Nouveau programme : Friches industrielles en milieu urbain

Résultat stratégique : Proposer une stratégie nationale pour les friches industrielles en milieu urbain (terres modérément contaminées qui présentent une valeur économique éventuelle dans les villes canadiennes).

A. Objectifs et avantages pour les Canadiens

Le potentiel économique non exploité des friches industrielles représente une grosse perte pour l'économie. En outre, la remise en état des friches industrielles contribue à exploiter à meilleur escient des terrains qui se font rares dans les centres-villes, réduisant ainsi l'étalement urbain. Actuellement, plusieurs facteurs dissuadent les entreprises d'exploiter les friches industrielles. La TRNEE recherchera des moyens auxquels le gouvernement fédéral pourrait recourir, de concert avec d'autres paliers de gouvernement et le secteur privé, pour surmonter ces éléments de dissuasion. En particulier, il manque des normes d'assainissement environnemental, tout comme un cadre réglementaire approprié. La responsabilité est une question épineuse, car les entreprises sont peu enclines à prendre la responsabilité financière de la décontamination, ni à manifester un intérêt de propriétaire pour ces terrains. Le gouvernement fédéral a demandé à la TRNEE de collaborer avec des intervenants pour examiner la question et proposer une stratégie nationale pour les friches industrielles en milieu urbain.

B. Plans et priorités

Ce programme en est encore à ses balbutiements. Dans un proche avenir, la TRNEE définira la portée du problème en vue d'établir ses plans et priorités. Elle se servira des résultats de cette définition de la portée pour former un groupe de travail national qui rassemblera des experts et des intervenants aux fins de planifier le programme en détail.

C. Ressources

À préciser.

D. Objectifs de rendement

L'ultime mesure du succès consisterait dans l'adoption d'une stratégie nationale et de recommandations telles que proposées par la TRNEE.

Échéancier : Il s'agira d'un projet à court terme censé s'achever à l'automne 2002, pour que des recommandations puissent être formulées en vue du prochain budget fédéral.

Nouveau programme : Ressources hydriques et marchés financiers

La TRNEE scrute constamment l'horizon pour définir de nouvelles priorités. Elle réagit également aux demandes du gouvernement fédéral et aux tâches qu'il lui confie.

Deux nouveaux programmes ont été retenus à des fins d'examen. Ils en sont encore à la toute première étape de planification, qui comporte des analyses relatives aux résultats stratégiques escomptés. Quand et si ces résultats sont définis de manière satisfaisante, les programmes éventuels se traduiront par de nouveaux programmes. Les programmes éventuels pour 2002 sont les suivants :

A. Ressources hydriques

L'eau deviendra peut-être l'un des enjeux économiques et environnementaux les plus sérieux et les plus controversés du XXI^e siècle. Alors que de nombreux pays du monde sont déjà au bord d'une crise d'alimentation en eau, le Canada regorge encore de ressources qui ne sont toutefois pas illimitées. Autrefois considérées comme inépuisables, les ressources hydriques du Canada ne peuvent plus être tenues pour acquises. En conséquence, la TRNEE décidera si elle a un rôle à jouer dans l'examen de la faisabilité de la modification des signaux de prix pour favoriser la conservation et améliorer la qualité de l'eau.

B. Marchés financiers

La question cruciale consiste à savoir s'il y a un lien entre la rentabilité des entreprises et la performance environnementale. Si aucun lien de ce type n'existe déjà, pourquoi? Quelles politiques s'imposent pour instaurer ou renforcer cette relation et pour favoriser l'adoption de nouvelles pratiques? Comment les entreprises peuvent-elles être récompensées pour l'adoption de pratiques durables? La TRNEE est en train de voir si elle pourrait jouer un rôle sur ce plan.

SECTION 4 : ORGANISATION ET BUDGET

La TRNEE est un organisme multipartite composé d'un président et d'au plus 24 membres, qui sont des leaders d'opinion provenant d'un vaste éventail de régions et secteurs de la société canadienne, dont le monde des affaires, les syndicats, le milieu universitaire, les organisations environnementales et les Premières nations.

Le président, nommé par le gouverneur en conseil, joue le rôle de chef de la direction de la TRNEE. Le président supervise et dirige les travaux et le personnel de la Table ronde. Un secrétariat établi à Ottawa fournit aux membres de la Table ronde le soutien nécessaire sur le plan analytique et administratif, ainsi que dans le domaine des communications. La Table ronde relève du Premier ministre.

Les activités de la TRNEE sont réparties entre plusieurs programmes qui sont supervisés par un groupe de travail composé d'un ou plusieurs membres de la TRNEE et de représentants sélectionnés parmi des groupes d'intervenants appropriés. Le groupe de travail concerné commande des recherches, effectue des consultations nationales, rend compte des points d'entente et de désaccord, et recommande des mesures qui permettraient de trouver un juste équilibre entre l'environnement et l'économie et de tenir compte du souci pour les deux. L'ensemble des membres de la Table ronde étudie alors ces rapports et recommandations avant de les approuver et de les divulguer au public. Ils se réunissent en assemblée plénière quatre fois par année pour étudier l'état d'avancement des programmes en cours, pour approuver la publication des résultats, des conclusions et des recommandations de chaque programme, pour établir les priorités d'avenir et, enfin, pour créer de nouveaux programmes.

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE)

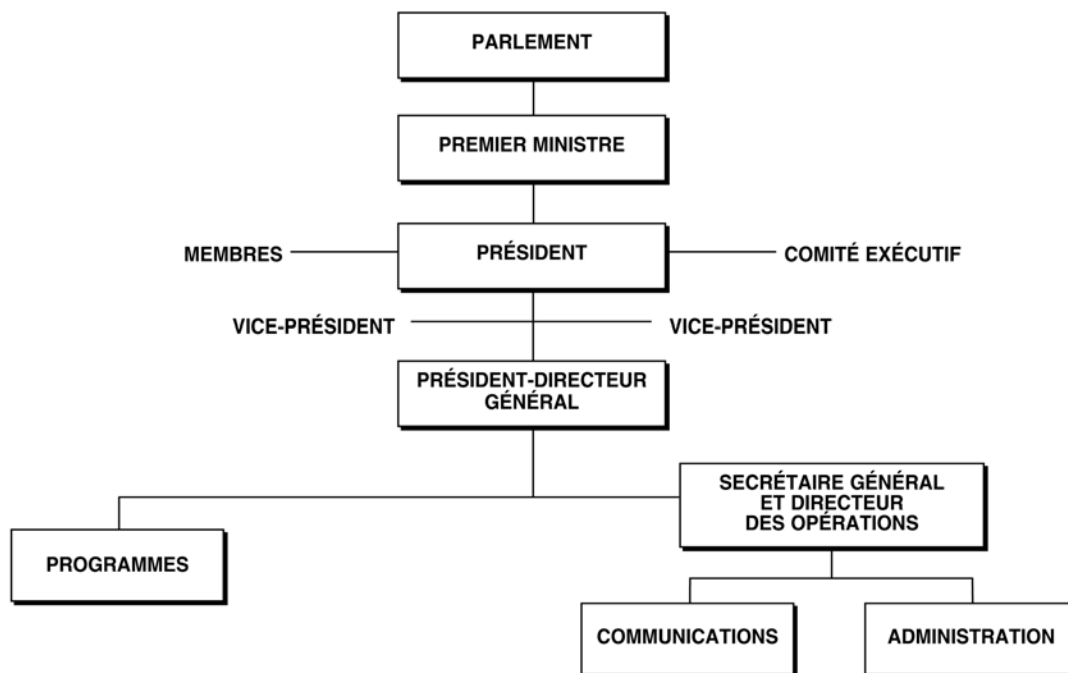


Tableau 1 : Plan des dépenses de l'organisme

La TRNEE comporte un secteur d'activités :

Fournir des opinions et des renseignements objectifs sur l'état du débat touchant l'environnement et l'économie.

(milliers de dollars)	Dépenses prévues 2001-2002 ⁽¹⁾	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Dépenses brutes du programme	5 380	4 912	4 912	4 912
Plus ajustements	156	-	-	-
Dépenses nettes du programme	5 536	4 912	4 912	4 912
<i>Moins</i> : Recettes non disponibles ⁽²⁾	(20)	(20)	(20)	(20)
<i>Plus</i> : Coût estimatif des services fournis par d'autres ministères ⁽³⁾	188	188	188	188
Dépenses totales prévues	5 704	5 080	5 080	5 080
Équivalents temps plein	28	28	28	28

(1) Reflète les meilleures prévisions des dépenses totales prévues jusqu'à la fin de l'exercice financier et comprend les approbations obtenues depuis le Budget principal des dépenses, les initiatives budgétaires et le Budget supplémentaire des dépenses.

(2) Au cours de l'exercice 1996-1997, la TRNEE a amorcé le recouvrement des coûts pour les publications de l'organisme. En vertu de la *Loi sur la TRNEE* et du paragraphe 29.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la TRNEE a le pouvoir de dépenser toutes ses recettes.

(3) Le coût estimatif des services produits par d'autres ministères comprennent :

	(000 \$)
• les locaux fournis gratuitement par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	186
• la rémunération et les avantages sociaux reçus gratuitement d'Environnement Canada	2

Tableau 2 : Coût net du programme pour l'exercice budgétaire

(milliers de dollars)	Dépenses
Dépenses prévues (dépenses budgétaires et non budgétaires principales plus ajustements)	4 912
A. Plus : services reçus gratuitement	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	186
Rémunération et avantages sociaux reçus gratuitement d'Environnement Canada	2
<i>Moins : recettes non disponibles</i>	20
Coût net du programme pour 2002-2003	5 080